ANNEXE – Pertes de récolte raisins de table et raisins de cuve – gel avril 2021 département de l'Aude

Déclaration des récoltes des cultures soumises à déclaration ayant subi des dommages

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| ; **Nom et prénom ou raison sociale du demandeur :** .....

- RAISINS DE TABLE (année 2021 uniquement):

Surface sinistrée (ha)	Quantité récoltée non déclassée (a)	Quantité récoltée déclassée à l'industrie (b)	Quantité récoltée totale (c) = (a)+(b)	Unité (qx, kg)	Nom et adresse de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez (Fruits et légumes)	contrat d'assurance		Indemnité d'assurance en euros (1)
						Grêle *(O/N)*	MRC *(O/N)*	

- RAISINS DE CUVE : **Déclarations années 2016 à 2021. Etablir une annexe par appellation et par couleur** (mettre une coche devant l'appellation et la couleur)

	AOP Cabardès		AOP Corbières		AOP Fitou		AOP Languedoc		AOP Malepère		AOP Minervois		AOP La Clape
	AOP Limoux		Rivesaltes grenat		Muscat Rivesaltes		Muscat Saint Jean		Blanquette/Crémant		IGP vins de pays (2)		Vins sans IG/vins de table

Couleur :		Blanc		Rosé		Rouge

Année de la récolte	Surface récoltée (ha.a.ca) *(ligne 4 de la déclaration de récolte)*	Quantité récoltée (hl) (*)	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Nom et adresse des organismes auxquels vous avez livré	contrat d'assurance		Indemnité d'assurance en euros (1)
					Grêle *(O/N)*	MRC *(O/N)*	
2021							
2020			(*) Quantité récoltée : Pour 2021 : données de la ligne 5 de la déclaration de récolte ; Pour 2016 à 2020 : données de la ligne 5 si vous vendez tout ou partie de la récolte à un vinificateur ; données des lignes 14 et/ou 15 si vous êtes exploitant vinificateur et/ou adhérent à une coopérative. En cas de non récolte : si motif climatique, indiquer « 0 » ; si motif autre, indiquer « X »				
2019							
2018							
2017							
2016							

(1) : Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne « Grêle ou MRC» *(2) : IGP vins de pays : pour toutes les IGP du département*